Strasbourg.eu
eurométropole

Capitale européenne

Visite de Rhenus Logistics
Mercredi 10 février 2016

La démarche d'écologie industrielle territoriale

La zone portuaire de Strasbourg regroupe 320 entreprises et plus de 13000 salariés. Elle est la première zone d'activités d'Alsace.

Depuis 2013, sous l'impulsion de l'Eurométropole de Strasbourg, du Port Autonome de Strasbourg et de l'association Idée Alsace, plusieurs entreprises du Port autonome de Strasbourg se sont inscrites dans une démarche d'**écologie industrielle**. Aujourd'hui, la Région Alsace, l'ADEME et le Groupement des Usagers du Port (association des entreprises du Port) ont rejoint la démarche.

Une problématique a guidé ce travail : comment mutualiser les ressources pour gagner en compétitivité tout en agissant pour le climat et la transition énergétique ?

Cette démarche d'écologie industrielle s'est opérée en trois phases : une phase 1 d'étude d'opportunité, lancée en 2013 ; une phase 2 de mise en œuvre concrète entamée en 2014 ; et une phase 3, lancée fin 2015, dite de pérennisation.

La performance environnementale et énergétique des entreprises est aujourd'hui l'une des dimensions intégrantes de leur compétitivité. **L'optimisation de la consommation des ressources** « matières » ou « énergétiques » permet d'accroître la capacité à résister à l'augmentation des prix des ressources et à l'instabilité des marchés. Enfin, et surtout, ce travail permet une **réduction significative de l'empreinte écologique** des activités industrielles concernées.

Cette démarche apparaît ainsi bénéfique aux entreprises (gains de compétitivité, réduction de leur empreinte climatique) de même qu'à l'Eurométropole (pérennisation des entreprises, meilleure acceptation des activités industrielles sur le territoire).

Après une première phase d'étude d'opportunité menée avec les 15 plus grandes entreprises du Port de juillet 2013 à juillet 2014, la phase 2 s'est déroulée de juillet 2014 à juillet 2015. Elle aura permis :

- la mise en œuvre des premières synergies inter-entreprises sur la zone portuaire (achat mutualisé d'énergie, et la valorisation mutualisée des déchets papier-carton) ;

- l'identification de nouvelles synergies avec l'intégration de 10 nouvelles entreprises ;
- la sélection de nouvelles synergies en vue de la mise en œuvre ;
- la réflexion autour d'une stratégie énergétique basée sur les attentes des entreprises.

Aujourd'hui, ce sont **21 entreprises** qui sont engagées dans une démarche d'écologie industrielle collective. **Leurs synergies sont les suivantes :**

- achat groupé d'énergie (gaz et électricité), avec pour objectif de mutualiser les achats de consommables « non stratégiques » et les prestations de service ;
- valorisation mutualisée des déchets papier-carton (idem)
- valorisation de résidus organiques ;
- combustion de déchets bois ;
- réparation de palettes ;
- achat mutualisé de consommables et de services sous-traités ;
- **mutualisation d'équipements de lavage et de maintenance des véhicules poids-lourds**

Rhenus Logistics, forte de son expérience dans les transports et la logistique, s'est particulièrement impliquée dans la mutualisation d'infrastructures de lavage et de maintenance de véhicules en pilotant la réalisation d'une nouvelle station écologique de lavage de poids lourds.

<u>Premiers résultats</u>

Les deux synergies déjà actives (achat mutualisé d'énergie et recyclage du carton) ont déjà permis à 11 entreprises de réaliser une économie de 125 000 € par an.

Pour l'environnement, avec plus de 2750 tonnes/an, le recyclage des déchets bois, papier et carton des 25 entreprises représentent l'équivalent de 40 000 arbres, soit 80 ha de forêts.

A titre d'exemple, l'entreprise Blue Paper qui produit du papier cartonné utilise comme matière première principale les déchets papiers et cartons des entreprises voisines.

Avec les nouvelles synergies mises en place et l'augmentation du nombre d'entreprises engagées dans cette démarche, les effets bénéfiques seront multipliés en termes de bénéfice de compétitivité et de réduction de l'empreinte énergétique des activités industrielles.

Les 21 sociétés partenaires

1) **ARMBRUSTER FRERES** (commerce de gros de céréales, de semences et d'aliments pour le bétail) – 2) **BIO SPRINGER** (fabrication et vente de levures et d'arômes naturels) – 3) **BLUE PAPER** (fabrication de papier et de carton) – 4) **CARGILL** (fabrication de malt) – 5) **COMPTOIR AGRICOLE DE HOCHFELEDEN** (commerce de gros de céréales, de semences et d'aliments pour le bétail) – 6) **COSTIMEX** (fabrication de farines et de semoules) – 7) **ESCAL / COLDIS** (transformation et conservation de poissons, crustacés et mollusques) – 8) **NLMK** (traitement et revêtement de métaux) – 9) **PUNCH POWERGLIDE** (fabrication d'équipements automobiles) – 10) **RHENUS LOGISTICS ALSACE SA** (transports nationaux, internationaux, terrestres, maritimes et fluviaux - logistique et entrepôts, logistique pharmaceutique - déménagement et garde meuble - douane - département Projets industriels) - 11) **RUBIS TERMINAL** (stockage de produits pétroliers, chimiques, agroalimentaires et des engrais) – 12) **SOCIETE ALSACIENNE DE RECYCLAGE DE MATERIAUX** (**SARM** - recyclage de gravats) – 13) **SCHROLL** (récupération de déchets triés) – 14) **SENSIENT** (fabrication de produits alimentaires) – 15) **SIL FALA** (société industrielle de levure) – 16) **SIMPLY MARKET** (transport, stockage et distribution de marchandises générales) – 17) **SMA** (fabrication de malt) – 18) **SOPREMA** (fabrication de produits minéraux non métalliques) – 19) **TREDI** (incinération de déchets industriels) – 20) **TIMKEN** (fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission) – 21) **GRANDS MOULINS DE STRASBOURG** (Huilerie - malterie - minoterie - moulin à blé).